

Le voyage pour lequel l'exemption est accordée en vertu de l'article 6 4) est le suivant :

De : .....

À : .....

Conditions, s'il en existe, auxquelles l'exemption est accordée en vertu de l'article 6 2) ou de l'article 6 4) :

.....  
 .....  
 .....

Le présent certificat est valable jusqu'au .....<sup>4</sup> sous réserve des visites annuelles prévues à l'article 14 1) c) de la Convention.

Délivré à .....

(Lieu de délivrance du certificat)

Le.....

(Date de délivrance)

.....  
 (Signature de l'agent autorisé  
 qui délivre le certificat)

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

<sup>4</sup> Indiquer la date d'expiration fixée par l'Administration conformément à l'article 19 10) de la Convention. Le jour et le mois correspondent à la date anniversaire telle que définie à l'article 2 9) de la Convention, sauf si cette dernière date est modifiée en application de l'article 19 8).